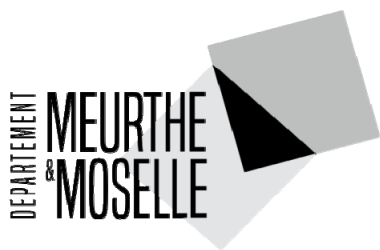




**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT
N° 03 - MARS 2020**

**Procès-verbal officiel
des délibérations
de la Commission Permanente
du 9 mars 2020**



COMMISSION PERMANENTE DU 9 MARS 2020

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie au siège de l'assemblée

le **LUNDI 9 MARS 2020**, à **14 H 02**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil départemental.

Etaient présents :

- Mmes BALON Sylvie, BEAUSERT-LEICK Valérie, BILLOT Véronique, CREUSOT Nicole, CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, DAGUERRE-JACQUE Patricia, FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, NORMAND Audrey, PILOT Michèle, RIBEIRO Manuela et SILVESTRI Annie, MM. ARIES Christian, BAUMANN Pierre, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, BRUNNER Gauthier, CASONI Alain, DE CARLI Serge, DESSEIN Jean Pierre, HARMAND Alde, MAGUIN Frédéric, MARCHAL Michel, MINELLA Jean-Pierre, PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane, SCHNEIDER Pascal, TROGRIC Laurent et VARIN Christopher

Etaient excusés :

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de Mme ALTERMATT Maryse, M. BAZIN Thibault, Mme BOURSIER Catherine, MM. CAPS Antony, CORZANI André, HABLLOT Stéphane, LOCTIN Jean, Mmes LUPO Rosemary, MARCHAL-TARNUS Corinne, PAILLARD Catherine et POPLINEAU Monique, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE Stéphane, Mmes LASSUS Anne, PILOT Michèle, MM. SCHNEIDER Pascal, MINELLA Jean-Pierre, Mmes CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, LALANCE Corinne, RIBEIRO Manuela, KRIER Catherine, MM. VARIN Christopher et DE CARLI Serge

RAPPORT N° 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA COMMUNE D'HERSERANGE ET L'ASSOCIATION PORTES Z'OUVERTES POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 1 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la commune d'Herseange et l'association Portes'Z'Ouvertes pour l'exercice de la mission de prévention spécialisée sur le territoire de Longwy,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA COMMUNE DE LONGWY ET L'ASSOCIATION PORTES Z'OUVERTES POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE DE LONGWY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 2 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat 2020 – 2022 entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la commune de Longwy et l'association Portes'Z'Ouvertes pour l'exercice de la mission de prévention spécialisée sur le territoire de Longwy,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 3 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE, LA COMMUNE DE LUNEVILLE ET L'ASSOCIATION JEUNES ET CITE POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE SUR LE TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 3 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle, la commune de Lunéville et l'association Jeunes et Cité pour l'exercice de la mission de prévention spécialisée sur le territoire du Lunévillois,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 4 - PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU COMITE NATIONAL DES ACTEURS DE LA PREVENTION SPECIALISEE POUR L'ANNEE 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve le montant de la cotisation pour l'adhésion au Comité National des Acteurs de Prévention Spécialisée pour un coût annuel de 2 310 euros,
- précise que la somme sera prélevée sur la chapitre 011, article 6281 sous-fonction 51, Programme 311, Opération 001, Enveloppe 01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 5 - CONVENTION TRIPARTITE 2020 RELATIVE A L'AIDE A DOMICILE DES FAMILLES, ETABLIE ENTRE LE DEPARTEMENT, LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION U2AF54

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention tripartite entre le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association U2AF 54 relative à l'aide à domicile des familles pour l'année 2020,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 6 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE A UN TROP-PERÇU D'UNE PERSONNE TIERS DIGNE DE CONFIANCE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- décide l'exonération de la dette de 1 013,00 euros de Madame J suite à un trop-perçu de l'allocation tiers digne de confiance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 7 - CONVENTION LIANT LA REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE POUR LA DESSERTE DU SITE DE L'ONF SUR LA COMMUNE DE BOIS-DE-HAYE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Agnès MARCHAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention liant la Région Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle pour la desserte du site de l'ONF sur la commune de Bois-de-Haye,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département,
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget annexe du REMM, Programme 464, Opération 013, Article 62428 (frais de transport des usagers).

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour

18 voix contre : M. PIZELLE, Mme MAYEUX, M. MARCHAL, Mme LEMAIRE-ASSFELD, Mme LASSUS, Mme LALANCE, Mme FALQUE, M. BLANCHOT, M. BINSINGER, M. DESSEIN, Mme KRIER, M. PENSALFINI, M. VARIN, Mme ALTERMATT, M. BAZIN, Mme PAILLARD, Mme MARCHAL-TARNUS, M. LOCTIN, et qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE, Mme LASSUS, M. VARIN, Mme KRIER, et Mme LALANCE.

RAPPORT N° 8 - ADHESION AGIR 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Annie SILVETRI,
Après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion du Département de Meurthe-et-Moselle à l'association AGIR,
- autorise le paiement de la cotisation annuelle de 2 400 €,
- précise que la somme correspondante sera imputée sur le programme 281-Opération 006-article 6281.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 9 - AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE DANS LE CADRE DE LA PREFIGURATION DE LA REFORME DE LEUR FINANCEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Annie SILVETRI,
Après en avoir délibéré,

- approuve les 8 avenants aux conventions pré-existantes à conclure avec le GIHP LORRAINE, la FEDERATION ADMR, l'association ASSISTANCE VIE A DOMICILE, l'association VILLE & SERVICES, l'EURL APLM Services - APEF services, la SAS ONELA BIEN A LA MAISON, l'ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE DU PAYS HAUT (AMDPH) et la Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines (SAAD FILIERIS),
- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens à conclure avec l'association ENSEMBLE,
- autorise son président à signer ces avenants et ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens au nom du Département,
- approuve la répartition de l'enveloppe de crédits de préfiguration qui suit et autorise son président à verser les sommes correspondantes aux structures concernées, selon les modalités prévues par les avenants ou contrat ci-joints :

Structure d'aide à domicile	Montant de crédits de préfiguration attribué
GIHP LORRAINE	107 290,00 €
FEDERATION ADMR	474 055,00 €
Association ASSISTANCE VIE A DOMICILE	62 320,00 €
Association VILLE & SERVICES	68 511,00 €
EURL APLM Services - APEF services	49 284,00 €
SAS ONELA BIEN A LA MAISON	26 533,00 €
ASSOCIATION DE MAINTIEN A DOMICILE DU PAYS HAUT (AMDPH)	56 362,00 €
Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines (SAAD FILIERIS)	66 686,00 €
Association ENSEMBLE	60 830,00 €
TOTAL	971 871,00 €

- précise que la somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6568 sous fonction 50, Programme 421, Opération 15, Enveloppe 3.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 - EVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES PERSONNES AGEES DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPES ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Annie SILVETRI,
Après en avoir délibéré,

- approuve les projets à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées retenus par l'ARS dans le cadre de l'actualisation annuelle du PRIAC,
- autorise le président du conseil départemental à répondre à l'ARS en ce sens,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 11 - DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL-AUTONOMIE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Annie SILVETRI,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions suivantes :
 - 405 euros à l'association « Cercle des Sourds Nancy Lorraine »,
 - 500 euros à l'association « Visites de malades en établissements hospitaliers » (VMEH),
 - 500 euros à l'association Ensemble,
 - 1 000 euros à l'association Valentin Haüy,
- précise que la somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 sous fonction 58, Programme 442, Opération 15, Enveloppe 05.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 12 - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE D'UNE DETTE RELATIVE A L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT AUX PERSONNES AGEES (ASH)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Annie SILVETRI,
Après en avoir délibéré,

- rejette la demande de remise gracieuse pour le dossier n° 5916052

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 13 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions à l'établissement selon la proposition contenue dans le rapport,
- autorise son président à verser directement au collège la somme correspondante, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

* Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 14 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS : AMENAGEMENT DES LOCAUX VEZELISE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue une dotation financière d'un montant de 4 000 euros au collège Robert-Géant de Vézélise pour l'aménagement de locaux.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 - Opération O001 - Enveloppe E01.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 15 - DOTATIONS FINANCIERES POUR L'EQUIPEMENT DES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344 – Opération - O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 16 - FONCTIONNEMENT DES COLLEGES PUBLICS, AMENAGEMENT DES LOCAUX

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention conformément au tableau présenté dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 17 - DOTATIONS POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS REFERENTS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344- Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 18 - LOGEMENTS DANS LES COLLEGES PUBLICS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 18 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue l'occupation du logement au sein du collège de-l'Euron de BAYON selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de Monsieur Serge RUSE,
- attribue et régularise le logement au sein du collège Jacques - Monod de LUDRES selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport,
- autorise son président à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de Madame Stéphanie BORRUTO.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 19 - BOURSES BAFA-BAFD

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 19 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue les aides individuelles suivantes aux centres de formation précisés ci-dessous :

UFCV	12 bourses	70 €	840 €
FOYERS RURAUX	3 bourses	70 €	210 €

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme P351 - Soutien à l'éducation populaire Opération O019 Enveloppe E05.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 20 - OLYMPIADES DES COLLEGES 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Patricia DAGUERRE,
Après en avoir délibéré,

- attribue au comité départemental UNSS une subvention de 14 885 € pour les 11èmes Olympiades des collèges,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés au budget P 364 O010 E01,
- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Métropole du Grand Nancy,
- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et le Syndicat Intercommunautaire Scolaire du Premier Cycle de Nancy,
- autorise son président à les signer au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 21 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE LONGWY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 22 - CTS - INVESTISSEMENT LONGWY - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- accepte la modification de la subvention de la Communauté de l'Agglomération de Longwy, telle que proposée dans le tableau ci-joint rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP – CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O001.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 23 - CTS - INVESTISSEMENT TERRITOIRE LONGWY - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O001.

Lors du vote correspondant, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent ne pas participer au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 24 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E01 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour

18 voix contre : M. PIZELLE, Mme MAYEUX, M. MARCHAL, Mme LEMAIRE-ASSFELD, Mme LASSUS, Mme LALANCE, Mme FALQUE, M. BLANCHOT, M. BINSINGER, M. DESSEIN, Mme KRIER, M. PENSALFINI, M. VARIN, Mme ALTERMATT, M. BAZIN, Mme PAILLARD, Mme MARCHAL-TARNUS, M. LOCTIN, et qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. PIZELLE, Mme LASSUS, M. VARIN, Mme KRIER, et Mme LALANCE.

RAPPORT N° 25 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E02 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 26 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue la subvention telle que proposée dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 – opération O003.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 27 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 - CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX
- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 29 - CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES
- TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 – enveloppe E03 - opération O005.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 30 - CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE GRAND NANCY

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint au rapport,
- approuve les conventions à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et
 - l'association Apavat radio Fajet de Nancy,
 - la MJC du Haut du Lièvre de Nancy,
 - l'association REPONSE de Vandoeuvre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 31 - FONDS DES AMENDES DE POLICE - MODIFICATION DE SUBVENTION

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- accepte la modification de la subvention de la commune de Choley-Ménillot, telle que proposée dans le tableau ci-joint.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 32 - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COMMUNES ADHERENT AU GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DEPENDANCE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Valérie BEAUSERT-LEICK,
Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de convention ci-joint relatif au groupement de commandes entre le Département et les communes de AFFLEVILLE, ABAUCOURT, ALLAMONT, AMANCE, ANOUX, AUBOUE, BOUILLONVILLE, BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT, BRUVILLE, CHAREY, CONFLANS-EN-JARNISY, DONCOURT-LES-CONFLANS, EPLY, ERBEVILLER-sur-AMEZULE, ESSEY-et-MAIZERAIS, EUVEZIN, FEY-en-HAYE, FLIREY, GELLENONCOURT, JOUAVILLE, LABRY, LENONCOURT, LESMENILS, MANDRES AUX QUATRE TOURS, MAMEY, MURVILLE, MAZERULLES, NOMENY, NORROY LES SEC, PANNES, REMBERCOURT SUR MAD, SAINT-BAUSSANT, SAINT-JULIEN-LES-GORZE, SAINT-MARCEL, SANCY, SEICHEPREY, SIVRY, SORNEVILLE, THIAUCOURT-REGNIEVILLE, TRIEUX, VILCEY-SUR-MAD, WAVILLE et XAMMES concernant des mises en concurrence communes pour les marchés de Travaux de voirie et dépendances sur les territoires de Val de Lorraine et de Briey.
- autorise son président à signer les conventions de groupement de commandes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 33 - FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : CONVENTION PLURI-PARTENARIALE POUR LA CREATION ET LA GESTION D'UN ECO-APPARTEMENT A TOUL (APPART'INFO)

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Pierre BAUMANN,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention multi-partenariale relative à l'Appart'Info,
- autorise son président à signer ladite convention,

- décide de verser une subvention de 7 500€ pour l'année 2020 à l'association Habitat Humanisme. Les crédits seront imputés sur le programme P441 « Fonds Solidarité Logement ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 34 - CONVENTION PARTENARIALE PLURI-ANNUELLE AVEC LE CENTRE D'AMELIORATION DU LOGEMENT-SOLIDAIRE POUR L'HABITAT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Pierre BAUMANN,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention partenariale avec le Centre d'Amélioration du Logement « Solidaire pour l'Habitat » (CAL-SOLIHA),
- autorise son président à signer ladite convention au nom du Département,
- accorde une subvention en faveur du CAL-SOLIHA d'un montant de 142 000 € au titre de l'année 2020,
- précise que les crédits seront affectés sur le Programme P446/O002/E01 Nature analytique 908.6568.58 « autres participations ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 35 - CONVENTION MULTI PARTENARIALE POUR LA GESTION DU BUS «MON APPART ECO MALIN» AVEC EDF ET LES DEPARTEMENTS DE LA MOSELLE ET DES VOSGES.

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Pierre BAUMANN,
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention partenariale avec EDF et les départements de la Moselle et des Vosges,
- approuve les termes de la convention de mise à disposition du bus pédagogique présentée en annexe 1,
- autorise son président à signer ces conventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 36 - PROJETS LOCAUX FONCTIONNEMENT - BIODIVERSITE PAYSAGES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

A – ESPECES PATRIMONIALES ET INVASIVES

Opération territoire Terres de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 13 613 € à l'association « LOANA », pour le programme Migr'ation,
- attribue une subvention d'un montant de 6 500 € à l'association HIRRUS pour le programme Migr'ation.,

Opération Part départementale

- attribue une subvention d'un montant de 4 600 € à l'association « LOANA » pour le programme milan royal et 2 680 € pour le programme cigogne noire,
- attribue une subvention d'un montant de 3 000 € à l'association SPIGEST pour ses actions contre les espèces invasives,
- attribue une subvention d'un montant de 6 000 € à la fédération de chasseurs de Meurthe-et-Moselle pour la mise en place d'un suivi temporel des oiseaux,
- attribue une subvention d'un montant de 6 500 € à l'association HIRRUS pour la mise en place d'un suivi temporel des oiseaux,
- attribue une subvention d'un montant de 5 000 € au CPIE de Meuse pour le suivi du râle des genets et du courlis cendré,

Opération Briey

- attribue une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association HIRRUS pour le suivi des oiseaux migrateurs sur le marais de DROITAUMONT,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE biodiversité Paysages du programme P251 – Enveloppe 28, opérations O042 Briey, O043 Terres de Lorraine, O047 Part départementale,

B- ACTIONS ENS ET TRAME VERTE ET BLEUE

Opération Grand Nancy

- attribue une subvention d'un montant de 1 320 € à la commune d'Essey-Les-Nancy pour son action de pâturage sur la Butte Sainte Geneviève,
- attribue une subvention d'un montant de 10 000 € à la Métropole du Grand Nancy pour la mise en œuvre d'actions d'entretien et de surveillance sur l'Île du Foulon et de l'Encensoir »,
- attribue une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « sauvons nos coteaux » pour la mise en œuvre d'actions sur les corridors écologiques,

Opération Lunévillois

- attribue une subvention d'un montant de 2 564 € à la communauté de communes Meurthe, Mortagne, Moselle pour la mise en œuvre d'actions de communication,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE biodiversité Paysages du programme P251 – Enveloppe 28, opérations O04 Grand Nancy, O04 lunévillois, O047,

C - ACTIONS D'ANIMATION SENSIBILISATION

Opération Briey

- attribue une subvention d'un montant de 12 000 € à la communauté de communes Briey, Jarnisy, Orne,
- attribue une subvention d'un montant de 600 € au conservatoire des espaces naturels de Lorraine,

Opération Val de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 15 800 € à la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson,
- attribue une subvention d'un montant de 6 200 € à la commune de Pagny-sur-Moselle,
- attribue une subvention d'un montant de 6 200 € à la communauté de communes Mad et Moselle,
- attribue une subvention d'un montant de 800 € au conservatoire des espaces naturels de Lorraine,

Opération Grand Nancy

- attribue une subvention d'un montant de 6 000 € à la commune de Tomblaine,
- attribue une subvention d'un montant de 5 600 € à la commune de Villers-les-Nancy,
- attribue une subvention d'un montant de 5 000 € à la Métropole du Grand Nancy,

Opération Terres de Lorraine

- attribue une subvention d'un montant de 20 000 € à la communauté de communes Terres Toulaises,
- attribue une subvention d'un montant de 8 000 € à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais,
- attribue une subvention d'un montant de 6 000 € à la communauté de communes de Moselle et Madon,
- attribue une subvention d'un montant de 1 800 € au conservatoire des espaces naturels de Lorraine,

Opération Lunévillois

- attribue une subvention d'un montant de 7 800 € à la communauté de communes du Pays du Sanon,
- attribue une subvention d'un montant de 6 000 € à la communauté de l'Agglomération de Saint-Dié,
- attribue une subvention d'un montant de 15 600 € à la communauté de de communes Meurthe, Mortagne, Moselle,
- attribue une subvention d'un montant de 800 € au conservatoire des espaces naturels de Lorraine.,

Opération Longwy

- attribue une subvention d'un montant de 400 € au conservatoire des espaces naturels de Lorraine,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE biodiversité Paysages du programme P251 – Enveloppe 28, opérations O042 Briey, O043 Terres de Lorraine, O044 Val de Lorraine, O045 Lunévillois, O046 Grand Nancy, O041 Longwy.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 37 - PARTENARIAT AVEC LE CPIE DE CHAMPENOUX DANS LE CADRE DU PROJET AMI TVB AMEZULE/GRAND COURONNE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Champenoux relative au projet d'AMI TVB Amezule/Grand Couronné,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du Département,
- accorde en investissement, une subvention d'un montant de 12 000 € pour la réalisation de travaux,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP biodiversité Paysages du programme P251 – Enveloppe 29, O044 Val de Lorraine.
- accorde en fonctionnement, une subvention d'un montant de 21 825 € pour l'accompagnement des travaux cités ci-dessus et la conduite d'animations de sensibilisation sur le projet à destination du public,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE biodiversité Paysages du programme P251 – Enveloppe 28, opération O044 Val de Lorraine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 38 - COTISATION AMORCE 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

- valide l'adhésion pour 2020, à l'association AMORCE pour un montant de 1 611€,
- précise que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération P251O035 Cotisations ENS ligne 6281.738 FD Concours divers.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 39 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET VELO ET MOBILITES ACTIVES GRAND EST - DEFI "A L'ECOLE, J'Y VAIS A VELO!"

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat 2020, Défi « A l'école, j'y vais à vélo ! », à passer entre le Département et l'association Vélos et Mobilités Actives (VMA) Grand Est telle que présentée,
- autorise son président à signer la convention au nom du Département,
- attribue une subvention de 2 000 € T à l'association VMA Grand-Est,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE Biodiversité Paysages du Programme P251, Enveloppe 28, Opération O047 Part départementale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 40 - TRAVAUX CONNEXES A L'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE D'OCHEY.

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

- attribue aux communes d'OCHEY et de THUILLEY-AUX-GROSELLES les subventions suivantes :

		Nature des travaux	Montant des travaux € (HT)	Taux %	Subventions en €
OCHEY	Délibération du 17/12/2019	- Voirie rurale	114 750,00	50	57 375,00
		- Maîtrise d'œuvre	19 507,00	50	9 754,00
		TOTAL	134 257,00	100	67 129,00
THUILLEY-AUX-GROSELLES	Délibération du 20/12/2019	- Voirie rurale	810,00	50	405,00
		- Maîtrise d'œuvre	138,00	50	69,00
		TOTAL	948,00	100	474,00
				TOTAL	67 603,00

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante : P 231 – Enveloppe E02 – Opération O049 – Na 9659 - 204/204142/74 - TCAF Communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 41 - REEVALUATION DES VACATIONS VERSEES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Audrey NORMAND,
Après en avoir délibéré,

- fixe l'indemnisation des membres de commissions départementales et commissions communales d'aménagement foncier selon le tableau ci-joint et attribue aux présidents de commissions départementales d'aménagement foncier, aux membres titulaires et suppléants de ces commissions, aux présidents titulaires et suppléants des commissions communales d'aménagement foncier, aux commissaires enquêteurs chargés des enquêtes « Périmètre », « Classement » et « Projet » les indemnités correspondantes,
- décide que le montant de l'indemnisation tiendra compte de la modification de la réglementation :
 - le montant de la vacation appliqué évoluera en fonction de la modification de l'arrêté interministériel du 24 avril 1995 pris comme référence, de l'arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des commissaires enquêteurs,
 - les indemnités de repas et de déplacement seront révisées au 1^{er} juillet de chaque année conformément à l'arrêté ministériel annuel relatif à la mise à jour du taux de ces indemnités forfaitaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 42 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) RELATIVE AUX CONTRATS A DUREE DETERMINEE D'INSERTION (CDDI) DANS LES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI) EN MEURTHE-ET-MOSELLE - ANNEE 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'Etat relative au contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) au titre de l'année 2020,
- autorise son président à la signer au nom du Département,
- autorise son président à signer la convention avec chacun des ateliers et chantiers d'insertion à intervenir pour répartir l'aide départementale d'un montant maximal de 1 100 000 € en complément de l'aide de l'Etat (CERFA individuel ACI),
- précise que les crédits seront prélevés au chapitre 17 - article 6565 sous fonction 564 - programme 411 - opération 002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 43 - CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL ENTRE LE DEPARTEMENT ET POLE EMPLOI DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CAOM) AU TITRE DE L'ANNEE 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat opérationnel pour la mise en œuvre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens en Meurthe-et-Moselle à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et Pôle emploi au titre de l'année 2020,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 44 - PERIODES DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PMSMP) - PAIEMENT A L'URSSAF DE COTISATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES POUR L'ANNEE 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 44 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- attribue une participation financière de 600 € pour permettre le paiement de cotisations accidents du travail/maladies professionnelles à l'URSSAF,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 017 – article 6451 sous fonction 564 – programme 412 – enveloppe 02 – opération 019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 45 - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TOUS REPRENEURS AUTOUR DE LA MOBILISATION DES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET CONSOLIDATION DE LA CONNAISSANCE DE LEUR SITUATION EN REGARD DE L'EMPLOI

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 45 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat à passer entre l'association Tous Repreneurs et le Département de Meurthe-et-Moselle,
- autorise son président à signer la convention au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 46 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION 2019 "ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DES ALLOCATAIRES DU RSA" ENTRE L'ASSOCIATION ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE (ARS) ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- accorde une participation financière complémentaire d'un montant maximum de 1 388 € à l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) pour la poursuite de son action 2019 « Accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA - avenant n°1 » en lien avec le territoire du Lunévillois,
- approuve l'avenant n°1 à intervenir,
- autorise son président à signer l'avenant au nom du Département,
- précise que la somme susmentionnée sera prélevée sur le chapitre 017 - article 6568 - sous fonction 564 - programme 412 - opérations 025 - enveloppe 20.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 47 - MOBILISATION DE L'AVANCE REMBOURSABLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PATCH

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Sylvie BALON,
Après en avoir délibéré,

- accorde un financement par avance remboursable à l'association PATCH pour un montant de 15 000 € selon les conditions évoquées dans le rapport,
- approuve la convention à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association PATCH,
- autorise son président à signer ladite convention, au nom du Département,
- précise que la somme correspondante sera prélevée sur le programme 113 – opération 010 – enveloppe 18 – article 2764 sous fonction 568.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Unions de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

RAPPORT N° 48 - COMMISSARIAT D'INVESTISSEMENT A L'INNOVATION ET A LA MOBILISATION ECONOMIQUE (C2IME) - COTISATION 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Laurent TROGRLIC,
Après en avoir délibéré,

- confirme son adhésion au C2IME,
- décide le versement de la cotisation qui s'élève à 2 000 euros,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 114, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 49 - VERSEMENT D'UNE AIDE A LA FORMATION POUR LES APPRENTIS RECONNUS EN QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen par son rapporteur,
Madame Michèle PILOT,
Après en avoir délibéré,

- autorise le versement d'une subvention d'aide à la formation d'un montant de 1 525 € à Mesdames A. H. et E. G. et à Messieurs M. V. et H. Q. ;
- précise que le versement de cette aide aux apprentis sera pris sur le chapitre 65 - article 6574 : subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 50 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPECIAUX - DEPLACEMENT AU CONGRES DE L'UNIOPSS A RENNES DU 1ER AU 2 AVRIL 2020

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- autorise le déplacement de Madame Agnès MARCHAND au congrès de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) du 1^{er} au 2 avril 2020 à Rennes,
- autorise la prise en charge des frais réels engagés suivants :
 - les frais de transport :
 - billets aller et retour en TGV 2ème classe ou en avion en classe économique ;
 - frais de taxi, de métro ou de bus sur place à Rennes ;
 - les frais d'inscription et d'hébergement à hauteur de 700 euros maximum par participant ;
 - les frais de repas pour un montant de 17,50 euros par repas et par participant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 51 - TITRE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE L'INSTITUT DE L'ENGAGEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 51 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, de deux bureaux situés au 3^{ème} étage de la Maison du Département du territoire du Grand Nancy, 67 rue Emile Bertin, au profit de l'institut de l'engagement, du 31 janvier au 31 décembre 2020,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 52 - CHATEAU DE LUNEVILLE - AVENANT AU TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « CRI DES LUMIERES »

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 52 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition d'un espace supplémentaire d'une surface de 225 m² situé dans l'aile Sud du château de Lunéville dénommé « espace Million », au profit de l'association « CRI des Lumières », pour la période du 15 juin au 27 septembre 2020,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 53 - CHATEAU DE LUNEVILLE - TITRE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « SOCIETE D'HORTICULTURE DE LUNEVILLE ».

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition à titre gratuit, du 1er avril 2020 au 31 mars 2021, d'un espace de 120 m² situé dans les serres du château de Lunéville, d'une parcelle de 1200 m² située dans le jardin des serres, et de l'espace pédagogique du château, au profit de l'association « société d'horticulture de Lunéville »,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 54 - MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT A VIRECOURT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable de l'appartement sis à Virecourt, 1, chemin des Charades, au profit de monsieur Pascal SCHAEFFER, à compter du 1er janvier 2020, pour une durée de trois ans, pour une redevance annuelle de 4 388,32 €, revalorisée chaque année au 1er janvier suivant l'indice de référence des loyers, les charges et taxes afférentes au logement étant payées par l'occupant, les consommations de chauffage étant calculées forfaitairement sur la base de deux radiateurs et révisées annuellement selon les informations communiquées par le service du Domaine, le montant de ces consommations en chauffage étant à acquitter annuellement,

- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 55 - COLLEGE DE CIREY-SUR-VEZOUZE - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DU DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de propriété au profit du Département, dans le cadre de l'application de l'article L 213-3 du Code de l'éducation, de la parcelle sise à Cirey-sur-Vezouze, cadastrée section AT n°207, appartenant à la commune de Cirey-sur-Vezouze, comprise dans le périmètre du collège,
- autorise son président à signer le document correspondant au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 56 - COLLEGE DE REHON - TRANSFERT DE PROPRIETE AU PROFIT DU DEPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département de Meurthe-et-Moselle, par la commune de Réhon, des parcelles sises à Réhon section AL n°174, 175, 179 et de la parcelle sise à Cutry section AD n°201, et par la communauté de communes de l'agglomération de Longwy, de la parcelle sise à Réhon section AL n°173, constituant l'emprise du collège Pierre BROSSOLETTE, dans le cadre de l'article L 213-3 du Code de l'éducation,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom de Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 57 - LIAISON RD 42A RD 910 - BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT - LESMENILS - EXPROPRIATION - TRAITE D'ADHESION AVEC LA SOCIETE PLEBISCITES

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 57 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve le traité d'adhésion, annexé au présent rapport, liant la société Plébiscités et le Département de Meurthe-et-Moselle, fixant les indemnités à verser par le Département à la société Plébiscités à un euro au titre du transfert de propriété, acté par ordonnance d'expropriation des parcelles cadastrées sur le territoire de la commune de Lesménils section ZP n° 37, 38 et 39 pour une surface totale de 258 m², les frais liés audit traité étant à la charge du Département,
- autorise son président à signer les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 58 - RD 974 - ALLAIN - INDEMNISATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR PRIVATION DE JOUISSANCE

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 58 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- approuve le versement des indemnités pour privation de jouissance dues aux exploitants agricoles dans le cadre de l'opération routière de déviation de la RD 974 à Allain, pour un montant total de 3 761,59 €, selon le tableau ci-dessus,
- autorise son président à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 59 - REMISES DE DETTES DU FSL-2019

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le rapport N° 59 soumis à son examen par son rapporteur,
Monsieur Christian ARIES,
Après en avoir délibéré,

- décide d'accepter les remises de dettes effectuées par le C.A.L en 2019, conformément à l'annexe pour un montant de 69 116,83 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14H14.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 6 AVRIL 2020**, à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du
Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48, Esplanade Jacques Baudot
54000 - NANCY**